



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2019-292

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-12-05-003 - Arrêté du 05 décembre 2019 fixant la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille (4 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-12-05-003

Arrêté du 05 décembre 2019 fixant la composition du
conseil de développement
du Grand Port Maritime de Marseille



PREFET DES BOUCHES DU RHÔNE

PREFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Arrêté du 05 décembre 2019 fixant la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud

Vu le code des transports, et notamment l'article L.5312-11 modifié par la loi n° 2016-816 du 20 juin 2016 ainsi que l'article R,5312-36 issu du décret n°2014-1670 du 30 décembre 2014 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008, pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008, portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;

Vu le décret n° 2008-1033 du 9 octobre 2008 instituant le Grand Port Maritime de Marseille ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014161-0003 du 10 juin 2014 modifié fixant la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-07-01-008 du 1^{er} juillet 2019 fixant la liste des collectivités territoriales ou de leurs groupements ayant un représentant au conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille au titre du 3^{ème} collège ;

Vu les délibérations des collectivités territoriales ou de leurs groupements, portant désignation de leurs représentants au conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille ;

Considérant la fin du mandat du conseil de développement intervenant le 9 juin 2019 et la nécessité de procéder à son renouvellement ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille est composé comme suit :

1^{er} Collège : Collège des représentants de la place portuaire (12 membres)

Monsieur Mathieu CORRIEZ, *Président de SeaInvest Caronte et Directeur Général de StockFos*,
Monsieur Jacques HARDELAY, *Président Directeur Général de Chantier Naval de Marseille*,
Monsieur Laurent MARTENS, *Vice-président de Terminal Link*,
Monsieur Richard PAGNON, *DRH ARCELOR MITTAL Méditerranée*,
Madame Marie-Hélène PASQUIER, *Secrétaire générale de l'Union Maritime et Fluviale*,
Monsieur Marc REVERCHON, *Président-Directeur Général de la Méridionale*,
Monsieur Stéphane SALVETAT, *Directeur de Tiers Port Services, Président du Syndicat des Transitaires de Marseille-Fos et de sa région (STM)*,
Monsieur Jean-Claude SARREMEJEANNE, *Président de l'Union Maritime et Fluviale*,
Monsieur Bruno SCARDIGLI, *Président de l'Association des Agents et Consignataires de navires de Marseille-Fos (AACN)*,
Monsieur Mathieu STORTZ, *Directeur des terminaux méthaniers de Fos*,
Monsieur Jean-François SUHAS, *Président du club Croisières*,
Monsieur Pierre-Antoine VILLANOVA, *Directeur Général de Corsica Linea*.

2^{ème} Collège : Collège des représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port (4 membres)

Deux représentants des salariés des entreprises de manutention portuaire :

Monsieur Ludovic LOMINI, *Secrétaire Général du syndicat Général CGT des ouvriers dockers et assimilés des Bassins Est*

Monsieur Laurent PASTOR, *Secrétaire Général du syndicat Général CGT des ouvriers dockers des Bassins Ouest*

Deux représentants des personnels des autres entreprises :

Monsieur Pascal GALEOTE, *Représentant de l'Union Départementale 13 CGT*

Monsieur Benoît FACCHETTI, *Représentant de l'UD 13 CGT*

3ème Collège : Collège des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements (12 membres)

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Titulaire : **Madame Marie Florence BULTEAU-RAMBAUD**
Suppléant : **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Titulaire : **Madame Solange BIAGGI**
Suppléant : **Monsieur Didier REAULT**

Métropole Aix-Marseille-Provence

Titulaire : **Monsieur René RAIMONDI** Suppléant : **Monsieur Frédéric VIGOUROUX**
Titulaire : **Madame Béatrice ALIPHAT** Suppléant : **Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN**
Titulaire : **Monsieur Michel AZOULAY** Suppléant : **Monsieur Gérard CHENOZ**

Commune de Marseille

Titulaire : **Madame Dominique FLEURY-VLASTO**
Suppléant : **Madame Solange BIAGGI**

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Titulaire : **Monsieur Martial ALVAREZ**
Suppléant : **Monsieur Frédéric ROUGON**

Commune d'Arles

Titulaire : **Monsieur Hervé SCHIAVETTI**
Suppléant : **Monsieur David GRZYB**

Commune de Port de Bouc

Titulaire : **Monsieur Christian TORRES**
Suppléant : *non désigné*

Commune de Martigues

Titulaire : **Monsieur Gaby CHARROUX**
Suppléant : **Madame Nadine SAN NICOLAS**

Commune de Berre l'Étang

Titulaire : **Monsieur Serge ANDREONI**
Suppléant : **Monsieur Gérard AMPRIMO**

Commune de Fos sur Mer

Titulaire : **Monsieur Jean HETSCH**
Suppléant : **Monsieur Christian PANTOUSTIER**

4ème Collège : Collège des personnalités qualifiées

Trois représentants d'associations agréées de défense de l'environnement

Monsieur Gérard CASANOVA, représentant de la Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement.

Monsieur Marie-Blanche CHAMOULAUD, présidente de la fédération des CIQ du 16ème arrondissement de Marseille.

Monsieur Stéphane COPPEY, Président de la Fédération départementale des Bouches-du-Rhône France Nature Environnement.

Trois représentants des entreprises et gestionnaires d'infrastructures de transport terrestre

Monsieur Jean-Christophe PIC, Président de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers

Madame Cécile AVEZARD, Directrice territoriale de VNF Rhône/Saône

Monsieur Jacques FROSSARD, Directeur territorial de SNCF-Réseau

Six autres personnalités qualifiées

Monsieur Frédéric CHALMIN, Directeur Général Opérations de la société KEM ONE

Monsieur Frédéric RYCHEN, Directeur des Opérations à l'IDEP, Aix-Marseille-Université

Monsieur Rémi COSTANTINO, Secrétaire Général de l'EPA Euroméditerranée

Monsieur Patrick BARAONA, Directeur du Pôle Mer Méditerranée

Monsieur Jacques PAYAN, Délégué Général de l'Union Française des Industries Pétrolières en PACA

Madame Annabelle RAFFIN, Déléguée Générale de France Chimie Méditerranée

ARTICLE 2

La durée du mandat des membres du Conseil de développement est de cinq ans. Pour l'ensemble des membres désignés à l'article 1, ce mandat court à compter du 05 décembre 2019.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le président du directoire du Grand Port Maritime de Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 décembre 2019

Le Préfet de Région

signé

Pierre DARTOUT